




INCIDENT (S)

QUI NOTIFIE L'INCIDENT ?	LE PREMIER ARBITRE
SUR QUOI ?	<p>La mauvaise tenue des joueurs, remplaçants, entraîneurs, accompagnateurs.</p> <p>L'envahissement de l'aire de jeu par le public.</p>
QUAND ?	<ul style="list-style-type: none"> • Avant,  • Pendant,  • Après,  <p style="text-align: right;">la rencontre</p>
PROCEDURE	<p>Dans son vestiaire, le PREMIER ARBITRE doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aviser les autres officiels et les capitaines en titre A et B de sa démarche, 2. Consigner explicitement les faits au verso de la feuille de marque, 3. Faire signer au verso les capitaines et l'aide arbitre 4. Adresser l'original de la feuille de marque à la commission fédérale de basket-ball. <p>Doivent immédiatement envoyer un rapport circonstancié sur les incidents et au plus tard 24 h ouvrables après la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) au Directeur Sportif (Commission Basket) :</p> <p>Les arbitres Tous les officiels de table de marque Les capitaines en titre, entraîneurs de chacun des équipes mises en cause.</p> <p>Stéphane Binot, Directeur Sportif - Commission Basket : 653 cours de la libération – Creps de Bordeaux – aquitaine – 33400 TALENCE Tél. 06.27.87.55.23 – email : s.binot@handisport.org</p>